

Béziers, le 13 avril 2020

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place Gabriel Péri
34500 Béziers

Monsieur le Maire,

Notre pays vit depuis maintenant plusieurs semaines une crise sanitaire inédite qui impacte de nombreux domaines, économiques, sociaux, environnementaux, démocratiques...

Cette crise ne manque pas de se répercuter sur notre collectivité.

En préambule, je tiens à mettre en avant l'attitude digne et responsable des agents de la ville :

- **Investissement** exemplaire des agents en poste pour le maintien des services au public ;
- **Investissement** également des agents qui maintiennent leurs activités en télétravail dans des conditions qui peuvent parfois être difficiles, notamment en matière de gestion de vie professionnelle et de vie familiale ;
- **Investissement**, encore, des agents confinés à leur domicile, sur une période très longue, avec les conséquences psychologiques et sociales que cela induit ;
- **Investissement**, enfin, de l'ensemble des agents qui se sont portés volontaires pour venir en aide à des services surchargés.

C'est la force de notre pays de pouvoir compter en ces temps de crise sur des services publics efficaces et sur des agents publics investis dans **leurs missions d'intérêt général**.

Ce service public qui a été mis à mal par de nombreuses réformes qui n'ont eu de cesse de l'affaiblir, avec des conséquences graves que nous pouvons constater dans les hôpitaux et dans les EHPAD notamment.

Il faudra mener des réflexions essentielles pour les « jours d'après » et nous ne pourrons pas nous exonérer de poser la question de **l'investissement nécessaire dans le service public**, qui est je le rappelle, bien souvent la seule richesse de ceux qui n'ont rien.

Le gouvernement et le Président de la République ont parlé de guerre contre ce virus.

Justement, à la sortie de la dernière guerre qui a touché au cœur notre pays, le **Conseil National de la Résistance** a pris des mesures exceptionnelles de relance de notre économie, par la création et la valorisation des services publics. Cela a entraîné ce que l'on a appelé les « 30 glorieuses ».

Comme j'ai pu le décrire plus haut, dans notre collectivité, on peut constater qu'il existe une multitude de situations et de positions administratives.

Malheureusement, en tant qu'organisations syndicales, nous ne sommes **pas associés** à la réflexion des conditions d'**organisation du service public**. On ne nous a pas demandé non plus de réfléchir aux conditions dans lesquelles les **agents sont amenés à exercer leurs missions**.

Aucune des instances représentatives des agents ne s'est réunie.

La CGT avait demandé la tenue d'un CHSCT et a reçu une fin de non recevoir.

La **DGAFP** (la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) a produit une circulaire demandant que les instances représentatives du personnel puissent se réunir, de façon dématérialisée, durant le période.

De plus, l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 a rendu applicable aux instances de dialogue social les modalités de délibérations à distance (conférence téléphonique, conférence audiovisuelle, procédure écrite dématérialisée). Sont notamment concernés les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les comités techniques (CT) et les commissions administratives paritaires (CAP).

Nous souhaiterions que ces instances se réunissent, par réunions téléphonées ou visioconférences, comme cela se fait dans de nombreuses collectivités.

De plus, nous regrettons de ne pouvoir communiquer avec le personnel, car la messagerie « **TOUTLEMONDE** » est règlementée et ne nous permet pas de produire de pièces jointes.

Or, nous n'avons pas accès au réseau depuis notre domicile, ce qui nous empêche de pouvoir déposer notre information dans les dossiers correspondants.

Nous vous demandons donc de nous permettre de poster des pièces jointes par ce biais.

De plus, nous vous sollicitons afin de pouvoir donner **une autorisation professionnelle spécifique** pour permettre à tous les élus et mandatés qui le souhaitent de circuler librement et d'intervenir dans les services, en respectant bien entendu les gestes barrières et l'ensemble des préconisations et protections nécessaires.

Monsieur le maire, cette crise sanitaire implique l'engagement de chacun et il nous semble que les organisations syndicales y ont toute leur place dans leur domaine de compétence. Nous espérons vivement que ce courrier ne restera pas sans réponse de votre part, comme nous le constatons bien trop souvent.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la CGT,

Gvan Vialettes

Secrétaire Général